

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Regu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250331-2025\_D\_49-DE

Berger  
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 31 MARS 2025

Date de la convocation  
18/03/2025

Date d'affichage  
18/03/2025

Objet de la délibération

Avis du Conseil Municipal  
sur demande de prolongation  
de la durée d'autorisation des  
3 ans sur la carrière située au  
lieu-dit Sainte-Croix par la  
société GRAVISUD

N° 49/25

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents** : M. DEBROAS donne pouvoir à Mme BERNARD, M. BERGERON, Mme GRAS

Madame le Maire explique que les services de l'Etat nous ont transmis un dossier consultable en Mairie du 17 février au 18 mars 2025 inclus. Ils ont demandé que l'avis de consultation soit affiché en Mairie. Cette procédure a été réalisé le 30 janvier 2025.

Elle propose de donner un avis favorable sur cette demande de prolongation de la durée d'autorisation de 3 ans sur la carrière située au lieu-dit Sainte-Croix par la Société GRAVISUD conformément aux articles R.181-46 et R.181-49 du Code de l'Environnement. Cette prolongation concerne uniquement les terrains sud-ouest de l'emprise initialement autorisée de la carrière. Elle vise exclusivement la pérennisation des activités de traitement et de transit de matériaux.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**-DONNE** par 12 POUR et 1 ABSTENTION, un avis favorable pour la prolongation de la durée d'autorisation de 3 ans sur la carrière située au lieu-dit Sainte-Croix par la Société GRAVISUD conformément aux articles R.181-46 et R.181-49 du Code de l'Environnement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

**Gisèle BONNELLY**

Secrétaire de séance

**Marie BERNARD**

